



Droit de garde week end vacances

Par **mad**, le **18/04/2009** à **12:58**

Bonjour,
aujourd'hui les vacances du nord commencent; mon mari aurait du prendre les enfants ce week end puisque sa garde est les 1,3,5emes w end+2eme semaine vac;
Il leur dit qu'il les prend samedi prochain (le25) jusqu'au 3 mai
a-t-il raison, ai-je un autre choix concernant le week end ou fait-il partie des vacances? il m'ignore totalement et ne communique que par les enfants, ne peut-on pas mettre tout cela par écrit; comment cela marche pour l'été 2009 (je les garde en juillet (donc de quand à quand?)
autre chose: mon beau frère étant parrain d'un des enfants il s'en occupe souvent 1 soir ou 2 par semaine; mon mari lui fait peur (c'est son propre frère!) en disant qu'il lui vole ses enfants et qu'il va engager une procédure; c'est moi qui ai la garde et mon fils réclame son parrain, est-ce qu'il peut agir contre ça?

Par **puce3869**, le **18/04/2009** à **13:58**

Si les vacances ont commencé, les week 1/3/5 ne sont plus à suivre.

Par **Marion2**, le **18/04/2009** à **22:01**

Bonsoir mad,

Lorsque vous gardez vos enfants, si vous voulez les confier aux grand-parents, ou parrain ou

marraine, votre ex -mari n'a rien à dire.

Il peut toujours déposer une plainte s'il le souhaite, mais elle ne sera pas recevable.
Votre beau-frère et vous, n'avez strictement rien à craindre... Continuez donc à laisser votre enfant aller chez son parrain s'il en a envie.

Bon courage.